



Assemblée générale

Distr. limitée
12 avril 2016
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-comité juridique

Cinquante-cinquième session

Vienne, 4-15 avril 2016

Point 15 de l'ordre du jour

**Examen des mécanismes internationaux de coopération pour
l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Projet de rapport

Annexe III

Rapport de la Présidente du Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. À sa 917^e séance, le 4 avril 2016, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convoqué de nouveau son Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, sous la présidence de Setsuko Aoki (Japon).
2. Le Groupe de travail a tenu 4 séances, du 8 au 14 avril 2016. À la séance d'ouverture, la Présidente a exposé le mandat assigné au Groupe de travail conformément à son plan de travail quinquennal (A/AC.105/1003, par. 179).
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat sur l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: informations reçues de la Belgique, de la Pologne, de la Thaïlande, de la Turquie et de l'Organisation météorologique mondiale (A/AC.105/C.2/109);



b) Document de séance contenant le projet de rapport du Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/2016/CRP.14);

c) Document de séance sur les réponses des États Membres à la liste de questions communiquée par la Présidente du Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contenant des informations reçues du Japon et de la France (A/AC.105/C.2/2016/CRP.18).

4. Le Groupe de travail a également tenu compte, dans ses délibérations, des documents présentés aux cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Sous-Comité.

5. Le Groupe de travail a souligné que la fin des travaux qu'il menait dans le cadre du plan de travail quinquennal, en 2017, coïnciderait avec le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Les résultats des travaux accomplis dans le cadre de son plan de travail quinquennal pourraient apporter une contribution importante à cette commémoration car les mécanismes internationaux de coopération avaient considérablement évolué au cours des 50 dernières années. À cet égard, le Groupe de travail a rappelé que ses travaux pourraient grandement contribuer au cycle thématique "UNISPACE+50" prévu pour 2018 par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique.

6. Le Groupe de travail a examiné son projet de rapport contenu dans le document de séance A/AC.105/C.2/2016/CRP.14, qui avait été établi en étroite consultation avec sa Présidente par le Secrétariat sur la base des contributions apportées à ses travaux par les États membres du Comité et les observateurs permanents auprès de ce dernier, ainsi qu'à partir de recherches complémentaires. Le Groupe de travail a indiqué que ce document était une mise à jour complète du document de séance sur la classification des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présenté à la cinquante-quatrième session du Sous-Comité en 2015 (A/AC.105/C.2/2015/CRP.15). Le Groupe de travail est convenu que ce document actualisé constituait une base solide pour finaliser son rapport en 2017.

7. Au cours des travaux qu'il a menés dans le cadre de la présente session du Sous-Comité, le Groupe de travail a une nouvelle fois relevé plusieurs exemples de mécanismes internationaux de coopération tels que des accords bilatéraux et multilatéraux, des mémorandums d'accord, des mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération et de coordination, et d'autres mécanismes internationaux de coopération portant sur des activités spatiales spécifiques. Des États membres du Comité ont présenté des études de cas, exposant de façon détaillée les enseignements qu'ils avaient tirés des mécanismes de coopération internationale, et indiqué les raisons pour lesquelles tel ou tel mécanisme de coopération avait été retenu pour réaliser un objectif donné. Le Groupe de travail a également examiné les observations détaillées formulées sur son projet de rapport contenu dans le document de séance A/AC.105/C.2/2016/CRP.14.

8. Le Groupe de travail a fait observer que ses conclusions, qui figuraient dans le rapport final, qui était en cours de rédaction, permettraient de mieux comprendre les différentes approches suivies par les États et les organisations internationales en matière de coopération dans le domaine spatial. Le rapport final constituerait par conséquent une base pour renforcer encore la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

9. Le Groupe de travail est convenu de ce qui suit:

a) Les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient à nouveau être invités par le Secrétariat à fournir des exemples de mécanismes auxquels ils avaient recours pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des informations à ce sujet, pour que le Groupe de travail puisse mieux comprendre les différents mécanismes de collaboration et les circonstances dans lesquelles les États et les organisations internationales privilégiaient certains types de mécanismes plutôt que d'autres;

b) Les États membres du Comité et les observateurs permanents auprès de ce dernier ont été encouragés à présenter dans leurs réponses des exemples d'études de cas et d'enseignements tirés de l'expérience, le cas échéant, afin que le Groupe de travail puisse comprendre les raisons ayant déterminé le choix de tel ou tel mécanisme de coopération pour un type de coopération internationale donné, la décision d'opter pour un mécanisme juridiquement contraignant ou non contraignant, formel ou informel, et la façon dont les accords bilatéraux de coopération spatiale, par exemple, étaient structurés;

c) Les États membres du Comité et les observateurs permanents auprès de ce dernier pouvaient se reporter à nouveau à la liste de questions figurant dans le rapport de la Présidente du Groupe de travail reproduit dans le rapport sur les travaux de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1067, annexe III, par. 10).

10. Sur la base des réponses communiquées par les États membres du Comité et par les observateurs auprès de ce dernier, le Secrétariat a été prié d'actualiser le document de séance A/AC.105/C.2/2016/CRP.14 en étroite consultation avec la Présidente du Groupe de travail, et de présenter une version révisée de ce document afin que le Groupe de travail l'examine et y apporte les dernières touches à la cinquante-sixième session du Sous-Comité, en 2017. Le Groupe de travail est convenu que son rapport final serait ensuite publié dans toutes les langues officielles de l'ONU pour la soixantième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2017.